REGLEMENT FINANCIER ECOLE ET COLLEGE SAINT-ANATOILE

MATERNELLE	Contribution Familiale	Demi- pension		Total			
			1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine	4 fois par semaine	
Mensuel	24€	68€	5 € □	10 € □	15 € □	20 € □	
1 ^{er} trimestre (4 mois)	96 €	272 €	20 € □	40 € □	60 € □	80 € □	
2 ^e trimestre (3 mois)	72 €	204 €	15 € 🏻	30 € □	45 € 🗆	60 € □	
3 ^e trimestre (3 mois)	72 €	204 €	15 € 🏻	30 € □	45 € □	60 € □	

PRIMAIRE	Contribution Familiale	Demi- pension		Total			
			1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine	4 fois par semaine	
Mensuel	28€	72€	5 € □	10 € □	15 € 🗆	20 € □	
1 ^{er} trimestre (4 mois)	112€	288 €	20 € □	40 € □	60 € □	80 € □	
2 ^e trimestre (3 mois)	84 €	216€	15 € 🏻	30 € □	45 € □	60 € □	
3 ^e trimestre (3 mois)	84 €	216€	15 € 🏻	30 € □	45 € □	60 € □	

COLLEGE	Contribution Familiale	Demi- pension		Total			
			1 fois par semaine	2 fois par semaine	3 fois par semaine	4 fois par semaine	
Mensuel	30 €	83€	5 € □	10 € □	15 € 🗆	20 € □	
1 ^{er} trimestre (4 mois)	120€	332 €	20 € □	40 € □	60 € □	80 € □	
2 ^e trimestre (3 mois)	90 €	249 €	15 € 🗆	30 € □	45 € □	60 € □	
3 ^e trimestre (3 mois)	90 €	249€	15 € □	30 € □	45 € □	60 € □	

REPAS OCCASIONNEL – ABSENCES A LA CANTINE :

- Un élève externe peut occasionnellement prendre son repas à la cantine. Le montant du repas est ajouté à la facture trimestrielle. Une facture vous sera envoyée début juillet pour les repas pris au 3e trimestre. coût d'un repas (maternelle ou primaire) : 5,50 € coût d'un repas (collège) : 6,30 €
 - Sont considérés demi-pensionnaires uniquement les élèves prenant 4 repas par semaine.
- Le régime d'un élève (externe ou demi-pensionnaire) ne peut être modifié qu'au début de chaque trimestre, à condition de nous en informer à l'avance par courrier.
- Une absence consécutive à 4 repas ou plus donne droit à une réduction de 3 € par repas aux élèves du collège et 2,50 € aux élèves de l'école.

PARTICIPATION OCCASIONNELLE A L'ETUDE DU SOIR

Pour une inscription occasionnelle, un montant de 2 € sera demandé.

ECHEANCIER 2021/2022

Voici l'échéancier si vous souhaitez régler les frais de scolarité et demi-pension par mois (10 mois). Vous pouvez régler par virements, chèques ou en espèce.

COLLEGE	Contribution famille annuelle	Demi- pension annuelle	Etude 1 jour par semaine	Etude 2 jours par semaine	Etude 3 jours par semaine	Etude 4 jours par semaine	TOTAL	10 mois
	300 €	830 €	50 €/an	100 €/an	150 €/an	200 €/an		
Externe sans étude	300,00€						300,00€	30,00 €
Externe avec 1 étude	300,00€		50,00€				350,00 €	35,00 €
Externe avec 2 études	300,00€			100,00€			400,00€	40,00 €
Externe avec 3 études	300,00€				150,00 €		450,00 €	45,00 €
Externe avec 4 études	300,00€					200,00€	500,00€	50,00€
1/2 Pens. sans étude	300,00€	830,00€					1 130,00 €	113,00 €
1/2 Pens. avec 1 étude	300,00€	830,00€	50,00€				1 180,00 €	118,00€
1/2 Pens. avec 2 études	300,00€	830,00€		100,00€			1 230,00 €	123,00 €
1/2 Pens. avec 3 études	300,00€	830,00€			150,00 €		1 280,00 €	128,00 €
1/2 Pens. avec 4 études	300,00€	830,00€				200,00 €	1 330,00 €	133,00 €

Les fournitures seront ajoutées sur la facture du 1er trimestre.

La cotisation APEL sera ajoutée sur la facture du 1er trimestre pour les familles qui ont souhaité adhérer.